

CA du 24/01/2022 :

Participants

Présents : Lucas MEIGNAN, Guillaume VITALI, Hervé DI DOMENICO, Thomas VIROULEAU, Thomas ROUSSET, Naïlé MEIGNAN, Florian BERTAULD.

Absents : Arthur DUFLANC, Mejdi SCHALCK, Hubert SCHALCK, Paul JENFT, Marie-Lou GENEVAY, Léonie MERLOZ.

Excusés : Melvyn BRANTON

Ordre du jour

L'ordre du jour a été accepté en l'état et à l'unanimité.

- Assemblée Générale du club

Date votée au jeudi 3/03 à 19h30 à Croizat avec moment festif et contest à 20h30.

- Comptabilité professionnelle du club

Nécessité d'avoir un comptable. Nous sollicitons le cabinet de l'audit et les adhérents de ce domaine.

- Modification charte bourse haut niveau

1er constat : les contreparties de la charte sont peu remplies par les athlètes boursiers. La charte haut-niveau est conservée à l'unanimité. Les boursiers seront sollicités individuellement de manière à ce qu'ils puissent remplir les contreparties. Une liste non exhaustive leur sera présentée. Dans le cas où l'ensemble des contreparties n'est pas rempli, leur bourse sur la saison en cours sera réduite au prorata.

2ème constat : le critère de la bourse "être licencié au club l'année n-1" ayant été changé dans l'été, certains athlètes pensaient être boursiers, finalement cela est repoussé d'un an pour eux.

Modification des critères d'attribution des bourses haut niveau : "Un licencié nouvel arrivant au club ayant des résultats, au nom d'un autre club, ouvrant les droits à une bourse percevra 50% de cette bourse la première année. Un licencié ayant des résultats, au nom du club, ouvrant les droits à une bourse percevra 100% de cette bourse s'il reste licencié au club."

Cette règle entre en vigueur pour la saison en cours.

A l'unanimité.